



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 38000

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article L. 1414-10 du code général des collectivités territoriales n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Ce texte, ainsi que plusieurs autres textes d'application de la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008, ont fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française le 4 mars 2009. Le décret prévu à l'article 7 de la loi du 28 juillet précitée est le décret n° 2009-243 du 2 mars 2009 relatif à la procédure de passation et à certaines modalités d'exécution des contrats de partenariat passés par l'État et ses établissements publics ainsi que les personnes mentionnées aux articles 19 et 25 de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38000

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10849

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3294